

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue à huis clos et par voie de visioconférence le lundi 20 avril 2020 à 18 h 36.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et monsieur Joseph Dydzak. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Était absente, la conseillère, madame Marie-Claude Déziel.

## ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation du procès-verbal.**
  - a) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 17 février 2020 à 18 h 30.
4. **Administration, finances et qualité des services**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Services professionnels d'inspection immobilière – Expertise non-destructive sur Pavillon Violette-Gauthier – 70, chemin Masson.
5. **Sécurité civile et sécurité incendie**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Dépôt du rapport d'activités (Bilan) des actions 2019 relatives au schéma de couverture de risques en vigueur.
6. **Réseau artériel**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Services professionnels environnement – Étude de caractérisation écologique et étude d'évaluation environnementale (ÉEE) phase 1 pour nouvel émissaire pluvial projeté face au 242, chemin de Chertsey.
  - c) Services professionnels ingénierie – Mandat pour demande de certificat d'autorisation (CA) pour article 22 et article 32 - Nouvel émissaire pluvial projeté face au 242, chemin de Chertsey.
7. **Communications, culture et promotion touristique**
  - a) Rapports des responsables de comités.
  - b) Achat d'un déshumidificateur pour la bibliothèque municipale.
8. **Correspondance.**
9. **Affaires nouvelles.**
10. **Période de questions.**
11. **Levée de la séance.**

## 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

AG-1023-04-2020

La présidente, madame Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU l'arrêté # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU le décret # 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge l'état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU les décrets qui prolongent l'état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, # 388-2020 du 29 mars 2020 soit jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020 et # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020 ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux autorisés à y être présents et prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement convoqués pour la tenue de la présente séance par voie de courriel ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

QUE la période de questions étant prévue à la présente soit remplacée par l'invitation à la population sur le site Internet municipal de transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville à la présidente, au [gdicaire@lacmasson.com](mailto:gdicaire@lacmasson.com).

AG-1024-04-2020

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

## 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

AG-1025-04-2020

### 3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 17 FÉVRIER 2020 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du procès-verbal dressé de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le lundi 17 février 2020 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le lundi 17 février 2020 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

## 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

### 4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

Le conseiller, monsieur Joseph Dydzak, fait rapport au conseil.

AG-1026-04-2020

### 4. b) SERVICES PROFESSIONNELS D'INSPECTION IMMOBILIÈRE – EXPERTISE NON-DESTRUCTIVE SUR PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER – 70, CHEMIN MASSON.

ATTENDU que des travaux de réfection sont envisagés pour la toiture terrasse du bâtiment municipal sis au 70, chemin Masson, Pavillon Violette-Gauthier ;

ATTENDU qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un inspecteur en immobilier pour produire un rapport d'évaluation destiné à produire une analyse plus détaillée de la, ou des, problématique(s) visant la structure et pouvant affecter d'autres composantes du bâtiment, abritant la « capitainerie » en période estivale et le pavillon d'« accueil des patineurs » en période hivernale ;

ATTENDU l'offre de Patrice Germain, architecte, au montant de 2 000.00 \$ plus les taxes applicables pour le premier volet d'inspection visuelle des parties accessibles du bâtiment et de production d'un rapport de recommandation d'améliorations ou d'expertises complémentaires ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

ATTENDU qu'aucune somme n'est prévue aux prévisions budgétaires 2020 pour cette étude ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de Patrice Germain, architecte, et lui attribue le contrat d'inspection immobilière professionnelle # TP-202003-17 pour l'immeuble 70, chemin Masson au prix de 2 000.00 \$ plus les taxes applicables (2 299.50 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil affecte une somme correspondante du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2018 au paiement de cette dépense.

Le vote est demandé.

Pour = 5 (M. Bernard Malo, Mme Lisiane Monette, M. Raymond St-Aubin, Mme Julie Moreau et M. Maxime Bélanger)  
Contre = 1 (M. Joseph Dyzak)

La résolution est adoptée à la majorité des membres.

## 5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

### 5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

AG-1027-04-2020

### 5. b) DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS (BILAN) DES ACTIONS 2019 RELATIVES AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN VIGUEUR.

ATTENDU le dépôt du bilan au 31 décembre 2019 des actions réalisées suivant le schéma de couverture de risques révisé en juillet 2015 et en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2015 par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, le tout conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte et approuve le bilan déposé.

## 6. RÉSEAU ARTÉRIEL

### 6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, fait rapport au conseil.

AG-1028-04-2020

### 6. b) SERVICES PROFESSIONNELS ENVIRONNEMENT – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET ÉTUDE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (ÉEE) PHASE 1 POUR NOUVEL ÉMISSAIRE PLUVIAL PROJETÉ FACE AU 242, CHEMIN DE CHERTSEY.

ATTENDU les travaux de réfection prévus sur le réseau artériel notamment sur le chemin de Chertsey et le mandat donné à Équipe Laurence Expert-Conseil inc. pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à une étude de caractérisation écologique et à une étude d'évaluation environnementale (ÉEE) phase 1 autour du nouvel émissaire pluvial, face au 242, chemin de Chertsey, projeté aux travaux de réfection routiers sur le réseau artériel, étude à joindre à la demande de C.A. ;

ATTENDU l'offre reçue de Terre et Habitats Inc. aux montants de 1 200.00 \$ et 1 700.00 \$ respectivement plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et l'offre de services professionnels de Terre et Habitats inc. et lui attribue le contrat # TP-202003-19 pour l'étude de caractérisation écologique et étude d'évaluation environnementale (ÉEE) phase 1 au montant de 2 900.00 \$ plus les taxes applicables (3 334.28 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable à même le règlement d'emprunt # AG-040-2018 modifié par le règlement # AG-040-2018-A01.

AG-1029-04-2020

### 6. c) SERVICES PROFESSIONNELS INGÉNIEURIE – MANDAT POUR DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION (CA) POUR ARTICLE 22 ET ARTICLE 32 - NOUVEL ÉMISSAIRE PLUVIAL PROJETÉ FACE AU 242, CHEMIN DE CHERTSEY.

ATTENDU les résolutions # AG-975-04-2019, # AG-983-06-2019, # AG-988-08-2019 et # AG-1007-12-2019, toutes relatives aux services professionnels en ingénierie de FNX-Innov inc. dans le cadre du dossier # TP-201901-02 Phase 1 pour les travaux préparatoires aux travaux routiers sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard, Hauteurs et Masson ;

ATTENDU qu'à la résolution # AG-988-08-2019, la firme a été autorisée à l'obtention des autorisations et certificats requis ;

ATTENDU qu'il est exigé à la demande de certificat d'autorisation une résolution autorisant le signataire à représenter la Ville au projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit

QUE ce conseil autorise et mandate la firme FNX Innov inc. et M. Éric Perreault, ing. à représenter la Ville et à signer pour et au nom de la Ville toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tout document exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou autorisation et tout engagement en lien avec cette demande pour le dossier # TP-202002-01.

QUE la Ville s'engage à payer les frais administratifs exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

QUE la Ville s'engage à respecter toutes les exigences du ministère dans la réalisation du traitement et à transmettre au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec les autorisations accordées.

QUE les dépenses inhérentes aux frais exigibles soient payables à même le règlement # AG-040-2018 modifié par le règlement # AG-040-2018-A01.

## 7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

### 7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La conseillère, madame Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

### 7. b) ACHAT D'UN DÉSHUMIDIFICATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

ATTENDU que le niveau d'humidité au local de la bibliothèque doit être maintenu entre 30 % et 50 % avec un système de ventilation ou un déshumidificateur pour permettre un bon état de conservation des lieux ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. pour prioriser l'achat d'un déshumidificateur commercial ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'achat d'une unité de déshumidificateur commercial de type Global de 70 pintes/jour modèle W6246107 pour un montant estimé à 410.95 \$ plus les taxes applicables et la livraison (soit environ 600.00 \$ toutes taxes et livraison comprises).

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-70230-670.

## 8. CORRESPONDANCE

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme mentionné en ouverture, la période de questions étant prévue à la présente est remplacée par l'invitation à la population sur le site Internet municipal de transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la présidente au : [gdicair@lacmasson.com](mailto:gdicair@lacmasson.com).

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 05, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Gisèle Dicaire  
Présidente

(signé)

\_\_\_\_\_  
Madame Judith Saint-Louis  
Greffière

AG-1030-04-2020

AG-1031-04-2020